



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
15 octobre 2010
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2010

31 janvier-3 février 2010, Genève
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Décisions adoptées par le Conseil d'administration
en 2010**

Table des matières

<i>Numéro</i>	<i>Page</i>
Première session ordinaire (19-22 janvier 2010, New York)	
2010/1	4
2010/2	6
2010/3	6
2010/4	7
2010/5	8
2010/6	9
2010/7	10
2010/8	11
2010/9	12



2010/10 Bilan de la politique mise en œuvre par le FNUAP en vue du recouvrement des coûts indirects	13
2010/11 Action du PNUD face à la crise financière et économique : promotion du Pacte mondial pour l'emploi	14
2010/12 Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2010	14
Session annuelle de 2010 (21 juin-2 juillet 2010, Genève)	
2010/13 Rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2009	17
2010/14 Engagements de financement en faveur du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2010 et au-delà	19
2010/15 Rapport annuel sur les activités d'évaluation	20
2010/16 Examen indépendant de la politique d'évaluation et la réponse de l'administration	21
2010/17 Rapport des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	23
2010/18 Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2009	24
2010/19 Volontaires des Nations Unies – Rapport de l'Administrateur	25
2010/20 Rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	26
2010/21 Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	26
2010/22 Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et le contrôle internes	27
2010/23 Rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2009 : progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique	30
2010/24 Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2010 et au-delà	31
2010/25 Demande de la République-Unie de Tanzanie tendant à présenter un projet de descriptif de programme de pays commun aux Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial	32
2010/26 Rapport biennal sur les activités d'évaluation	33
2010/27 Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2010	35
Deuxième session ordinaire (30 août-2 septembre 2010, New York)	
2010/28 Hommage à Thoraya Ahmed Obaid, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population de 2001 à 2010	40
2010/29 Examen annuel de la situation financière pour 2009	41
2010/30 Assistance au Myanmar – note de l'Administrateur	42

2010/31	Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies, 2009	42
2010/32	Rapport commun du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré : classification des coûts et budgétisation axée sur les résultats	42
2010/33	Évaluation de l'action humanitaire du FNUAP	43
2010/34	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2010.	44

2010/1**Projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 2010-2011***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des fonctions, résultats de gestion, indicateurs et ressources nécessaires indiqués dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2010-2011, tel qu'il figure dans le document DP/2010/3;

2. *Approuve* la présentation des activités et dépenses figurant dans le document DP/2010/3, qui correspondent aux catégories approuvées dans la décision 2009/22;

3. *Approuve* les ressources ordinaires d'un montant brut de 903,4 millions de dollars, représentant le montant total du budget d'appui biennal pour 2010-2011, telles que présentées dans le document DP/2010/3;

4. *Approuve* les ressources ordinaires d'un montant de 77,5 millions de dollars pour financer les activités menées à des fins spéciales, telles qu'elles sont décrites aux paragraphes 83 à 112 du document DP/2010/3, se répartissant entre les activités prescrites par l'Assemblée générale (72,4 millions de dollars) et les dépenses d'équipement (5,1 millions de dollars);

5. *Prend note avec satisfaction* des investissements stratégiques proposés dans le budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011, tels qu'indiqués au paragraphe 17 du document DP/2010/3, et *prie* le PNUD de le tenir informé de l'état d'avancement de ces investissements;

6. *Décide*, comme l'a proposé l'Administratrice, d'autoriser celle-ci, à titre exceptionnel, à engager en 2010-2011 un montant supplémentaire pouvant atteindre 30 % (17,4 millions de dollars) du montant net de 58 millions de dollars des ressources ordinaires proposées au titre des mesures de sécurité prescrites par l'ONU, et *décide* que le PNUD affectera ces fonds exclusivement au financement de nouvelles activités de sécurité prescrites par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU et qu'il lui rendra compte de leur utilisation dans le cadre de l'examen annuel de la situation financière du Programme;

7. *Prie* le PNUD de faire figurer, dans sa stratégie à l'intention des pays à revenu intermédiaire, dont il est fait mention dans la décision 2010/3 relative aux arrangements en matière de programmation, une évaluation des capacités de base des bureaux de pays établis dans ces pays et dans les pays contributeurs nets;

8. *Rappelle* la décision 2009/22 et *prie* le PNUD d'appliquer ses dispositions dans le cadre des activités de suivi définies dans la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré;

9. *Prend note* des efforts déployés par le PNUD pour renforcer le cadre de résultats du budget d'appui biennal, et *encourage* le Programme à continuer d'améliorer les indicateurs de sorte qu'ils soient « spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps », et de lier de manière plus explicite les moyens aux résultats escomptés;

10. *Rappelle* la décision 2008/1, dans laquelle il a implicitement décidé que les prochains budgets des activités de gestion devraient, dans la mesure du possible, s'orienter vers une diminution progressive par rapport au montant total des ressources et *constate avec inquiétude* l'augmentation prévue en 2010-2011;

11. *Prend note avec satisfaction* des réductions en volume des dépenses de gestion pour 2010-2011, et *prie* le PNUD de lui présenter des informations sur la réalisation de nouveaux gains d'efficacité, et de réduire, dans la mesure du possible, les augmentations des dépenses au titre des ressources ordinaires dans les futurs budgets;

12. À cet égard, *salue* l'initiative prise par l'Administratrice de définir des orientations en vue de faire du PNUD une organisation toujours plus réactive, pertinente et efficace, jouant un rôle moteur dans le système de développement des Nations Unies, et *salue aussi* l'intention qu'elle a exprimée d'entreprendre un examen approfondi du PNUD concernant plusieurs initiatives majeures lancées à l'échelle de l'organisation, qui sont décrites au paragraphe 18 du document DP/2010/3, notamment en matière de gestion des ressources humaines, et *envisage avec plaisir* d'y participer;

13. *Prie* le PNUD de tenir pleinement compte des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, notamment sur la nécessité de bien distinguer les gains d'efficacité des économies, comme cela est indiqué au paragraphe 16 du document DP/2010/4;

14. *Prend note* de la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de fournir une analyse globale des ressources ordinaires et autres ressources, et *prie* le PNUD de donner un meilleur aperçu du montant total du budget, en particulier en ce qui concerne les fonctions harmonisées;

15. *Se félicite* de l'augmentation des taux de recouvrement des coûts et *encourage* le PNUD à s'employer à améliorer encore la transparence et à augmenter la part du budget d'appui biennal qui est financée au moyen des recettes provenant du recouvrement des coûts;

16. *Prie* le PNUD de fournir, dans les budgets à venir, des informations sur l'utilisation effective des fonds durant l'exercice biennal précédent, qui seraient présentées sous une forme similaire à celle du plan de ressources et le *prie aussi* de continuer d'améliorer la transparence du budget et la justification de l'emploi des fonds;

17. *Constate avec plaisir* que, comme prévu dans la feuille de route, le PNUD, le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance examineront ensemble les définitions des coûts et les catégories d'activités et de dépenses, notamment celles faisant l'objet d'un recouvrement, et à cet égard, souligne qu'il importe d'examiner la question dans son ensemble, en prenant en compte les coûts indirects fixes et variables;

18. *Prie aussi* le PNUD de continuer à évaluer les besoins et à fournir un financement et un personnel suffisants pour ses fonctions essentielles de contrôle, notamment les fonctions de déontologie, d'évaluation, d'audit et d'enquête;

19. *Attend avec intérêt* de recevoir du PNUD un projet de budget intégré pour la période commençant en 2014.

22 janvier 2010

2010/2

Note d'information conjointe du PNUD, du FNUAP et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance relative à la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* la présentation de la note d'information conjointe du PNUD, du FNUAP et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance relative à la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré;
2. *Rappelle* ses décisions 2009/22 et 2009/26 et souligne que les mesures de suivi devront tenir compte de l'ensemble des éléments énoncés dans ces décisions;
3. *Prie instamment* le PNUD et le FNUAP d'accepter le calendrier proposé dans la feuille de route et de le tenir informé des progrès accomplis;
4. *Décide* d'inclure le rectificatif de la matrice de résultats du budget d'appui biennal du FNUAP pour 2010-2011 (DP/FPA/2009/10/Corr.1) dans le budget d'appui biennal.

22 janvier 2010

2010/3

Examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation pour la période 2008-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation pour la période 2008-2011 (DP/2010/5) et des deux principaux axes d'intervention qui y sont décrits : a) accroissement de la marge de manœuvre et de la capacité d'adaptation aux besoins des pays de programme; et b) nouveaux efforts de rationalisation du cadre de programmation dans le contexte des catégories de dépenses qu'il a approuvées dans sa décision 2009/22;
2. *Approuve* la prolongation de deux ans du cadre de programmation qui porterait sur la période 2008-2013, sous réserve des dispositions de la présente décision, l'objectif étant de l'aligner sur le cycle de programmation du plan stratégique étendu et la feuille de route commune PNUD/FNUAP/Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour l'établissement d'un budget intégré en 2014 et au-delà;
3. *Approuve* les catégories d'activités et de dépenses proposées au paragraphe 42 b) du document DP/2010/5, étant entendu qu'elles pourront être révisées comme prévu au paragraphe 4 ci-dessous;
4. *Prie* le PNUD de lui présenter afin qu'il l'étudie, un deuxième examen du cadre de programmation à la deuxième session ordinaire de 2011, et d'y inclure, avec la possibilité de les mettre en œuvre en 2012 et en se fondant sur l'examen à mi-parcours, des propositions concrètes et réalistes visant à améliorer les résultats opérationnels du plan stratégique pour 2008-2013, portant sur :
 - a) Une éventuelle amélioration des critères utilisés dans la méthode de calcul des MCARB-1;

b) Un appui renforcé aux pays les moins avancés et aux pays à faible revenu au titre de l'enveloppe des ressources affectées à la programmation;

c) Une stratégie d'appui renforcé aux pays à revenu intermédiaire conformément aux résolutions 63/223 et 64/208 de l'Assemblée générale, et la nécessité de mieux équilibrer les principes d'universalité et de progressivité;

d) Des solutions permettant de réaffecter les rubriques fixes énoncées à l'annexe I du document DP/2010/5;

e) Le renforcement de l'aide aux pays touchés par des conflits ou des catastrophes naturelles, notamment dans le cadre des interventions en réponse à une crise soudaine, de la prévention des conflits, de la réduction des risques de catastrophe et du relèvement rapide;

f) L'intégration des activités de programme du Fonds d'équipement des Nations Unies grâce à la création d'une allocation spécifique;

5. *Décide* que, en cas d'urgence, l'Administrateur peut, en accord avec le gouvernement concerné, réaffecter des ressources d'activités approuvées et de fonds non engagés, qui ont déjà été allouées au pays, à des opérations de secours d'urgence ou de reconstruction conformes au plan stratégique du PNUD pour 2008-2011, sur lesquelles il lui sera fait rapport à sa session ultérieure;

6. *Attend* avec intérêt une proposition de l'administration concernant un cadre de ressources intégré qui devra être présenté conformément au paragraphe 19 de la décision 2010/1;

7. *Prie* le PNUD de le consulter régulièrement en vue d'informer les États Membres des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente décision et de tenir pleinement compte de leurs vues.

22 janvier 2010

2010/4

Rapport oral de l'Administratrice sur l'application de la stratégie et du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport oral sur l'application de la stratégie et du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD, demandé dans la décision 2006/3;

2. *Rappelle* la résolution 63/311 relative à la cohérence du système des Nations Unies;

3. *Reconnaît* qu'il importe d'intégrer le principe de l'égalité des sexes, comme il est indiqué dans l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 62/208 de l'Assemblée générale) et dans le plan stratégique du PNUD pour 2008-2013;

4. *Se félicite* des efforts déployés par le PNUD en ce qui concerne la recherche, la production de connaissances et la formation s'agissant des conséquences du changement climatique et de la crise économique et financière pour les femmes et les hommes et *encourage* le Programme à participer à des

activités similaires visant à faire le bilan des objectifs du Millénaire pour le développement à l'approche de la Réunion plénière de haut niveau de 2010.

5. *Se félicite* des investissements récemment consacrés aux capacités de conseils en matière d'égalité des sexes et *prie* l'Administratrice de veiller à ce que les bureaux régionaux et spécialisés s'inspirent de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes pour établir des plans d'action pluriannuels dans leur région respective ou leur domaine d'intervention;

6. *Se félicite* de la mise au point et de l'utilisation du « marqueur de l'égalité hommes-femmes » du PNUD pour évaluer plus précisément l'impact des ressources allouées et des dépenses sur l'égalité des sexes, comme suite à sa décision 2006/3, et *prie* le Programme de le tenir informé des progrès accomplis dans le cadre du rapport annuel de l'Administratrice et des rapports oraux à venir sur la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes;

7. *Se félicite* de la poursuite de l'action menée par le Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes, présidé par l'Administratrice, pour évaluer les résultats obtenus dans la prise en compte de la problématique hommes-femmes et la réalisation de l'égalité des sexes, et *prie* l'Administratrice de veiller à ce que les échelons supérieurs de l'administration demeurent mobilisés de sorte que le PNUD n'épargne aucun effort pour obtenir les meilleurs résultats possible dans ce domaine;

8. *Prie instamment* l'Administratrice de proposer d'autres mesures, notamment d'examiner le mandat de l'équipe chargée de l'égalité des sexes et la place qu'elle occupe dans le Bureau des politiques de développement, de manière à mieux faire connaître la politique du PNUD en matière d'égalité des sexes et à s'assurer qu'une plus grande attention est accordée à la mise en œuvre de cette politique;

9. *Demande à nouveau* à l'Administratrice de lui présenter un rapport oral sur la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes, comme prévu dans le document DP/2005/7, pour le reste de la période couverte par le plan stratégique, à sa première session ordinaire tenue chaque année.

22 janvier 2010

2010/5

Application de la politique du Fonds d'équipement des Nations Unies en matière de recouvrement des coûts

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'application de la politique du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) en matière de recouvrement des coûts (DP/2010/6);

2. *Recommande* au FENU d'adopter les catégories de dépenses dont il a approuvé l'usage au PNUD dans sa décision 2009/22;

3. *Constate avec satisfaction* que le FENU continue d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés, et *encourage* l'administration du Fonds à intensifier ses efforts pour s'attaquer aux nouveaux problèmes auxquels ces pays doivent à présent faire face;

4. *Se félicite* de l'action menée par le FENU pour améliorer ses pratiques en matière de gestion, et *l'encourage* à intensifier encore ses efforts.

22 janvier 2010

2010/6

Projet de budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme pour l'exercice biennal 2010-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des fonctions, des résultats de gestion, des indicateurs et des ressources nécessaires indiqués dans le projet de budget d'UNIFEM pour l'exercice biennal 2010-2011 (DP/2010/7);

2. *Prend note avec satisfaction* des progrès accomplis par UNIFEM pour améliorer la présentation axée sur les résultats du budget d'appui biennal et à cet égard, *se félicite* des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (DP/2010/5);

3. *Prend note avec satisfaction* des efforts déployés par UNIFEM pour accroître le nombre des gouvernements versant des contributions au titre des ressources ordinaires, qui a été porté de 49 à 101 entre 2007 et 2009, et *encourage* le Fonds à mettre en commun avec les autres fonds et programmes des Nations Unies sa stratégie de communication qui s'est avérée efficace;

4. *Approuve* l'affectation au financement du budget d'appui biennal pour l'exercice 2010-2011 d'un crédit d'un montant brut de 39,8 millions de dollars prélevé sur les ressources ordinaires, lequel, déduction faite du montant estimatif de 7,1 millions de dollars de recettes provenant du remboursement des dépenses d'appui, serait ramené à 32,7 millions de dollars;

5. *Approuve* le prélèvement sur les ressources ordinaires d'un montant de 1,6 million de dollars destiné à financer les mesures de sécurité prescrites par l'ONU et un autre de 600 000 dollars destiné à financer les dépenses découlant de l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public et la mise à niveau du système Atlas comme indiqué dans le projet de budget;

6. *Décide* que le montant du crédit ouvert servira à atteindre les résultats spécifiés au titre des fonctions décrites dans le projet de budget;

7. *Prie* UNIFEM de contrôler le niveau des contributions toutes sources confondues, en particulier au titre des autres ressources, et, en raison de l'imprévisibilité de ces ressources, de faire preuve de prudence lorsqu'il prévoit des augmentations d'effectifs;

8. *Prie* la Directrice exécutive de continuer à améliorer la méthode de budgétisation en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en vue de la présentation par chaque organisation d'un budget unique intégré qui comprenne toutes les catégories budgétaires d'UNIFEM pour compléter le prochain plan stratégique et, à cet égard, *demande* qu'on lui présente une note d'information préliminaire commune sur les mesures prises et les progrès accomplis à la deuxième session ordinaire de 2011, ainsi qu'un rapport commun à la session annuelle de 2012;

9. *Prie aussi* la Directrice exécutive de collaborer avec le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF aux fins d'améliorer l'harmonisation dans le budget d'appui d'UNIFEM pour l'exercice biennal 2012-2013 et, à la deuxième session ordinaire de 2010, de lui présenter un rapport commun sur :

a) L'importance accordée aux résultats et le resserrement des liens avec les résultats attendus en matière de gestion, tels que définis dans le plan stratégique;

b) L'harmonisation des méthodes budgétaires, notamment la répartition des dépenses entre le budget-programme et le budget d'appui, et la définition d'une méthode commune pour le traitement d'articles du même coût entre et dans les différents budgets et cadres de financement, compte tenu des différences existant entre les modèles d'activité du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'UNIFEM;

10. *Prie en outre* la Directrice exécutive d'améliorer le budget d'appui d'UNIFEM pour l'exercice biennal 2012-2013, en vue de l'établissement d'un budget unique intégré pour le Fonds, en

a) Améliorant les liens entre les ressources et les résultats;

b) Communiquant des renseignements, sous forme de récapitulatif, expliquant les modifications qu'il est proposé d'apporter au budget, notamment pour savoir si elles sont imputables à une évolution du volume des dépenses, de leur montant nominal ou des dépenses statutaires;

c) Donnant des indications sur le recouvrement des coûts grâce à une description du calcul des prévisions de recouvrement des coûts au titre des fonds extrabudgétaires, notamment des informations actualisées sur les coûts indirects variables et fixes des activités d'UNIFEM pour que l'on puisse procéder à une analyse appropriée du taux de recouvrement;

11. *Souligne* la nécessité de fournir des informations sur l'exécution du budget dans les rapports sur l'examen financier annuel, qui seraient présentées sous une forme similaire à celle du plan des ressources dans le budget d'appui biennal.

22 janvier 2010

2010/7

Projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2010-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2010-2011 (DP/2010/9) et du fait qu'il a été établi selon la méthode harmonisée de budgétisation axée sur les résultats;

2. *Approuve* le montant cible des ressources prévues pour atteindre les objectifs et résultats stratégiques définis dans le plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2010-2013;

3. *Approuve* un montant de 5 millions de dollars comme objectif des recettes nettes de l'exercice 2010-2011;

4. *Décide* de suspendre jusqu'au 31 décembre 2011 les règles de gestion financière 109.01, 109.02, 109.03, 109.05, 121.01 c), 121.01 d) et 121.01 f), ainsi que les règlements financiers 21.01, 21.06 et 21.07, et de les rétablir automatiquement le 1^{er} janvier 2012;

5. *Rappelle* sa décision 2008/35 relative à la structure de gouvernance de l'UNOPS, et *prend note* du désir ultérieur qu'ont eu les États Membres d'instituer un débat distinct consacré à l'UNOPS durant ses sessions, et de renommer le Conseil de manière à inclure l'UNOPS dans son titre, comme suite à sa décision 2008/35;

6. *Prend note* des communications envoyées par le Directeur exécutif de l'UNOPS et le Bureau des affaires juridiques de l'ONU, à la demande du Bureau du Conseil d'administration, concernant les aspects de procédure et de fond liés à un éventuel changement de nom;

7. *Prie* le Directeur exécutif de l'UNOPS de solliciter l'avis du Secrétaire général de l'ONU sur cette question aux fins de son approbation, et de l'en informer avant la mi-février 2010, ainsi que de le renseigner sur la portée et le contexte de la structure de gouvernance de l'UNOPS;

8. *Décide* d'organiser une réunion informelle sur les renseignements fournis conformément au paragraphe 7, deux semaines après la communication de ces renseignements à ses membres;

9. *Décide en outre* que si, dans les deux semaines précédant la réunion informelle visée au paragraphe 8, aucun de ses membres n'a formulé d'objection, son titre sera modifié de manière à y inclure l'UNOPS, qu'il faudrait ajouter une référence à l'UNOPS lorsqu'on fait référence à un fonds ou un programme dans le cadre des fonctions du Conseil d'administration dans les fonctions des conseils d'administration, telles qu'elles sont énoncées au paragraphe 21 de l'annexe à la résolution 48/162 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1993, et qu'il transmettra à l'Assemblée générale une recommandation à cet effet, par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

22 janvier 2010

2010/8

Rapport commun de l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport commun de l'Administratrice du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social (E/2010/5);

2. *Rappelle* sa décision 2009/3 relative au rapport de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice administrative du FNUAP au Conseil économique et social (E/2009/5);

3. *Réaffirme* qu'il importe d'appliquer dans son intégralité la résolution 62/208 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

4. *Se félicite* Des progrès accomplis par le PNUD et le FNUAP en ce qui concerne leur contribution à la réalisation de l'examen triennal complet;

5. *Salue* les efforts faits par le PNUD et le FNUAP pour inclure dans le rapport au Conseil économique et social une évaluation et une analyse plus qualitatives des résultats obtenus, des progrès accomplis et des difficultés rencontrées, ainsi que des enseignements tirés, et *demande* que de nouveaux progrès soient accomplis en ce sens dans les rapports à venir;

6. *Prie* le PNUD et le FNUAP de continuer à utiliser une présentation davantage axée sur les résultats pour les autres rapports pertinents qu'ils lui soumettent;

7. *Prie aussi* le PNUD et le FNUAP d'inclure dans leurs prochains rapports des recommandations visant à améliorer encore la réalisation de l'examen triennal complet;

8. *Décide* de transmettre le rapport susvisé (E/2010/5) au Conseil économique et social, accompagné d'un résumé des observations et des avis formulés par les délégations à la présente session;

9. *Demande par ailleurs* à l'Administratrice du PNUD et à la Directrice exécutive du FNUAP, en consultation avec la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), d'étudier les moyens d'améliorer et de simplifier encore la présentation de leurs rapports, en tenant compte des résolutions pertinentes du Conseil économique et social, notamment sa résolution 2008/2, et d'établir en 2010 un document proposant des solutions à cet égard, qui sera soumis à son examen.

22 janvier 2010

2010/9

Rapports sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2006-2007

Le Conseil d'administration,

S'agissant du PNUD :

1. *Prend note* du rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2006-2007 (DP/2010/11);

2. *Constate* les progrès accomplis par le PNUD en 2008-2009 en ce qui concerne les 11 priorités en matière d'audit;

3. *Prend note* de l'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes (A/63/5/Add.1);

4. *Encourage* le PNUD à continuer d'investir dans le recrutement stratégique et la formation professionnelle du personnel et à poursuivre dans la voie des améliorations introduites ces dernières années pour faire face aux risques identifiés lors des audits.

S'agissant du FNUAP :

5. *Prend note* du rapport sur l'état de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2006-2007 (DP/FPA/2010/15) et des autres mesures envisagées par le FNUAP à cet égard.

S'agissant de l'UNOPS :

6. *Prend note* du rapport sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007 (DP/2010/14);

7. *Note* les progrès accomplis jusqu'ici.

S'agissant du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS :

8. *Encourage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à prêter une attention particulière, dans les rapports qu'ils établiront, aux recommandations qui revêtent un rang de priorité élevée, et *prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer d'inclure, dans les annexes des rapports à venir, des citations intégrales des recommandations d'audit et les mesures adoptées par la suite, y compris, le cas échéant, les recommandations qui n'ont pas été acceptées.

22 janvier 2010

2010/10

Bilan de la politique mise en œuvre par le FNUAP en vue du recouvrement des coûts indirects

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2007/15 relative à l'examen de la politique du FNUAP en matière de recouvrement des coûts indirects;

2. *Prend note* du rapport sur l'examen de la politique mise en œuvre par le FNUAP en vue du recouvrement des coûts indirects (DP/FPA/2010/16);

3. *Réaffirme* que les ressources ordinaires, parce qu'elles ne sont pas liées, sont d'une importance primordiale pour le FNUAP, et qu'elles ne devraient pas servir à subventionner l'appui à des projets et programmes financés au moyen d'autres ressources;

4. *Rappelle* sa décision 2009/26 sur le budget d'appui du FNUAP pour l'exercice biennal 2010-2011, dans laquelle celui-ci priait la Directrice exécutive d'améliorer le budget d'appui biennal du Fonds pour 2012-2013, en vue de l'établissement d'un budget unique intégré, en fournissant notamment des indications sur le recouvrement des coûts grâce à une description du calcul des prévisions de recouvrement des coûts au titre des fonds extrabudgétaires, par exemple des informations actualisées sur les coûts indirects variables des activités du FNUAP, afin que l'on puisse procéder à une analyse appropriée du taux de recouvrement;

5. *Note avec satisfaction* que la question du recouvrement des coûts a été intégrée dans la feuille de route présentée à la présente session afin d'atteindre les objectifs énoncés dans les décisions 2009/22 et 2009/26, notamment celui consistant à établir un budget unique intégré;

6. *Note aussi* avec satisfaction que, comme prévu dans la feuille de route, le PNUD, le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance examineront ensemble les définitions des coûts et les catégories d'activités et de dépenses, notamment celles faisant l'objet d'un recouvrement, et, à cet égard, *souligne* qu'il importe d'examiner la question dans son ensemble, en prenant en compte les coûts indirects fixes et variables.

22 janvier 2010

2010/11

Action du PNUD face à la crise financière et économique : promotion du Pacte mondial pour l'emploi

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* la lettre en date du 9 février 2007, signée par l'Administrateur du PNUD et le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, dans laquelle ceux-ci décidaient de renforcer leur collaboration et leurs relations de partenariat afin d'appuyer les activités menées par les organismes des Nations Unies pour réduire la pauvreté et créer d'autres emplois décents;

2. *Prend note avec satisfaction* de la résolution 2009/L.24 du Conseil économique et social, dans laquelle celui-ci prie les fonds et programmes des Nations Unies et les institutions spécialisées de prendre en compte le Pacte mondial pour l'emploi dans leurs politiques et leurs programmes;

3. *Prie* le PNUD de continuer à accorder la priorité aux recommandations figurant dans le Pacte mondial pour l'emploi, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail, et d'intégrer le Pacte dans ses activités opérationnelles lors de la mise en œuvre de son plan stratégique pour 2008-2013;

4. *Prie* l'Administratrice de définir et d'exécuter des activités visant à renforcer la coopération et la coordination interorganismes au niveau national, en consultation avec les pays de programme, qui peuvent intégrer judicieusement le Pacte mondial pour l'emploi dans leurs activités opérationnelles et mettre en évidence les liens thématiques avec le programme de protection sociale minimale à l'échelle mondiale;

5. *Prie en outre* le PNUD de faire le bilan, dans le rapport annuel de l'Administrateur, des initiatives qu'il a mises en œuvre en vue de donner suite à la présente décision.

22 janvier 2010

2010/12

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2010

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire en 2010, il a :

Point 1**Questions d'organisation**

Élu les membres ci-après du Bureau pour 2010 :

Président : S. E. M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda)

Vice-Président : M. Farid Jafarov (Azerbaïdjan)

Vice-Président : M^{me} Claude Lemieux (Canada)

Vice-Président : S. E. M. Atoki Ileka (République démocratique du Congo)

Vice-Président : M. Muhammad Ayub (Pakistan)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2010 (DP/2010/L.1);

Adopté le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2009 (DP/2010/1);

Adopté le plan de travail annuel pour 2010 (DP/2010/CRP.1);

Approuvé le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2010;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2010 :

Session annuelle : 21 juin-2 juillet 2010 (Genève)

Deuxième session ordinaire : 30 août-3 septembre 2010

Débat consacré au PNUD**Point 2****Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté la décision 2010/1 sur le projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 2010-2011;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 2010-2011 (DP/2010/4);

Point 3**Arrangements de programmation (PNUD)**

Adopté la décision 2010/3 sur l'examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation pour la période 2008-2011;

Point 4**Les femmes au PNUD**

Adopté la décision 2010/4 concernant le rapport oral de l'Administratrice sur l'application de la stratégie et du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD;

Point 5**Programmes de pays et questions connexes**

Approuvé les programmes de pays suivants :

Afrique : Ouganda
Europe et Communauté d'États indépendants : Roumanie
Amérique latine et Caraïbes : Argentine et Guatemala
Approuvé le programme régional suivant :
États arabes : Descriptif de programme régional pour les États arabes

Point 6
Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2010/5 sur la politique du Fonds d'équipement des Nations Unies en matière de recouvrement des coûts.

Point 7
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Adopté la décision 2010/6 sur le projet de budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme pour l'exercice biennal 2010-2011;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme pour l'exercice biennal 2010-2011 (DP/2010/4).

**Débat consacré au Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Point 8
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2010/7 sur le projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2010-2011;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2010-2011 (DP/2010/10).

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Points 2 et 11
**Questions financières, budgétaires et administratives
(PNUD et FNUAP)**

Adopté la décision 2010/2 sur la note d'information conjointe du PNUD, du FNUAP et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) relative à la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré.

Point 9
Rapport au Conseil économique et social

Adopté la décision 2010/8 sur le rapport commun de l'Administratrice du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social.

Point 10**Recommandations du Comité des commissaires aux comptes**

Adopté la décision 2010/9 concernant les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2006-2007.

Point 13**Questions diverses**

Adopté la décision 2010/11 sur l'action du PNUD face à la crise financière et économique : promotion du Pacte mondial pour l'emploi.

Débat consacré au FNUAP**Point 11****Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté la décision 2010/10 sur le bilan de la politique mise en œuvre par le FNUAP en vue du recouvrement des coûts indirects.

Point 12**Programme de pays et questions connexes**

Approuvé les descriptifs de programme de pays suivants :

Afrique : Ouganda
Amérique latine et Caraïbes : Guatemala

Réunion commune

Tenu une réunion commune des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM les 15 et 18 janvier 2010, afin d'examiner les thèmes suivants : a) « Unis dans l'action » : renforcer la riposte nationale à la violence sexiste, et présentation par le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie du descriptif de programme de pays; b) changement climatique; c) surmonter la crise économique et financière : sécurité alimentaire et systèmes de protection; d) bilan des objectifs du Millénaire pour le développement.

Tenu les réunions d'information informelles suivantes :

Réunion d'information informelle sur l'examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD

22 janvier 2010

2010/13**Rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2009**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2009 (DP/2010/17);

2. *Constate avec satisfaction* que l'accent est davantage mis sur les résultats et que davantage d'informations analytiques sont fournies sur les difficultés rencontrées, les possibilités offertes et les mesures correctives dans le rapport annuel et *prie* le PNUD de redoubler d'efforts à cet égard dans les prochains rapports, et notamment d'améliorer la communication et la diffusion d'informations concernant les activités et les résultats;

3. *Souligne* qu'il importe de promouvoir et d'appuyer les capacités nationales en vue de la réalisation des objectifs convenus sur le plan international, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement, et, à cet égard, demande à l'administration du PNUD de poursuivre ses efforts pour renforcer la capacité du PNUD d'atteindre les résultats qu'il s'est fixés et d'améliorer la gestion des résultats, l'évaluation et la communication d'informations sur son action de renforcement des capacités;

4. *Invite* le PNUD à présenter dans le rapport annuel de l'Administrateur les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes et de renforcement des capacités et lui *demande* de continuer à améliorer les résultats concernant ces questions intersectorielles;

5. *Invite également* le PNUD à renforcer son appui à la prévention des conflits et des crises conformément à son mandat et, à cet égard, le *prie* d'organiser une séance officieuse sur l'examen du Bureau de la prévention des crises et du relèvement à sa prochaine session ordinaire en septembre 2010;

6. *Se félicite* du plan d'action du PNUD et attend avec intérêt que des mises à jour lui soient régulièrement présentées;

7. *Encourage* le PNUD à renforcer ses partenariats stratégiques en matière de lutte contre le changement climatique;

8. *Constate avec satisfaction* que les difficultés rencontrées et les enseignements tirés aux fins d'orientations futures sont présentés dans le rapport annuel de l'Administrateur et *demande* au PNUD de présenter dans ses futurs rapports annuels, à compter de 2011, des mesures concrètes pour remédier aux difficultés et pour mettre à profit les enseignements tirés et les recommandations formulées;

9. *Fait sienne* la décision de procéder à un examen à mi-parcours combiné, y compris le rapport annuel qui lui sera présenté à sa session annuelle de 2011 sur le plan stratégique du PNUD pour 2010, et *se félicite* de l'occasion ainsi offerte d'affiner l'orientation stratégique et de procéder à un examen approfondi du cadre de résultats en vue d'y apporter des améliorations en 2011 et de définir d'autres améliorations à apporter durant le reste de la période couverte par le plan stratégique;

10. *Souligne* combien il importe que le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP tiennent régulièrement des débats sur les questions de fond liées au mandat du PNUD, sur la base de rapports établis à cette fin par l'Administrateur du PNUD;

11. *Prie* l'Administrateur du PNUD de présenter des exposés informels sur les quatre principaux domaines thématiques du plan stratégique à la première session ordinaire de 2011, à la lumière de l'examen à mi-parcours du plan stratégique réalisé pendant la session annuelle de 2011;

12. *Note avec préoccupation* que certains pays en développement, notamment ceux qui ont été frappés de plein fouet par la crise financière et économique et ceux qui ont subi des conflits et des catastrophes naturelles, sont à la traîne pour ce qui est de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 et, à cet égard, *prie* l'Administrateur de veiller à ce que les activités de programme soient conçues, mises en œuvre et dotées de ressources suffisantes pour faire face aux problèmes des pays en développement, en particulier aux besoins et défis propres à l'Afrique;

13. *Rappelant* ses décisions 2008/15 et 2008/14, dans laquelle il a notamment engagé instamment le PNUD à placer au premier rang de ses priorités la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la réduction de la pauvreté, et reconnaissant le rôle de catalyseur du PNUD à cet égard, *demande* à l'Administrateur de poursuivre les efforts en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, en particulier dans les pays de programme, et de lui en rendre compte à ses sessions annuelles;

14. *Constate* que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire contribuent de plus en plus et de façon significative à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et *prie* l'Administrateur du PNUD de continuer à apporter un appui toujours plus grand à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire en vue de renforcer la collaboration aux fins de l'amélioration des résultats en matière de développement;

15. *Est conscient* qu'un personnel hautement qualifié est indispensable au PNUD pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans son plan stratégique et note l'importance que revêtent une représentation équilibrée et la diversité au sein de la direction et du personnel du PNUD;

16. *Se félicite* de la tenue des éditions pilotes de la réunion intergouvernementale des pays de programme à Kigali (Rwanda) en octobre 2009 et à Hanoï (Viet Nam) en juin 2010 et prend note avec satisfaction des déclarations de Kigali et de Hanoï.

1^{er} juillet 2010

2010/14

Engagements de financement en faveur du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2010 et au-delà

Le Conseil d'administration

1. *Souligne* qu'il est important que le PNUD dispose d'une base de ressources ordinaires (« ressources de base ») stables et prévisibles;

2. Réaffirme les principes de la prise en main et de la conduite des programmes par les pays eux-mêmes et *souligne* qu'il importe de renforcer la cohérence du système des Nations Unies pour le développement;

3. *Note avec préoccupation* que les contributions aux ressources ordinaires du PNUD sont tombées de 1,1 milliard de dollars en 2008 à 1 milliard de dollars en 2009 et que, de ce fait, le PNUD n'a pu atteindre l'objectif de financement au titre

des ressources ordinaires pour 2009 tel que défini dans son plan stratégique pour la période 2008-2013;

4. *Note également avec préoccupation* que, selon les prévisions actuelles, les contributions aux ressources ordinaires du PNUD pourraient baisser davantage en 2010 et qu'à ce stade, leur montant pour 2011 demeure largement imprévisible;

5. *Se félicite* des efforts entrepris par l'Administrateur pour mobiliser les ressources ordinaires et *demande instamment* au PNUD de mobiliser davantage ces ressources et de continuer d'accroître le nombre de pays y contribuant;

6. *Estime* qu'il importe de démontrer et de communiquer les résultats obtenus en matière de développement;

7. *Rappelle* la résolution 62/208 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et *réaffirme* que les ressources ordinaires, du fait qu'elles ne sont pas liées, constituent l'assise financière du PNUD;

8. *Reconnaît* que les autres ressources (« ressources autres que les ressources de base » ou « ressources préaffectées ») versées au PNUD viennent compléter la base de ressources ordinaires du PNUD et que ces ressources ne cessent d'augmenter, *souligne* que les autres ressources devraient toujours favoriser la cohérence et la prise en main des programmes par les pays et *note avec préoccupation* que le montant des autres ressources continue de dépasser celui des ressources ordinaires du PNUD;

9. *Demande* à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de verser des contributions au titre des ressources ordinaires pour 2010 et *encourage* les États Membres à annoncer leurs contributions sur une base pluriannuelle, si cela leur est matériellement possible, à présenter un échéancier de versements et à se tenir à ces contributions annoncées et à cet échéancier.

30 juin 2010

2010/15

Rapport annuel sur les activités d'évaluation

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD (DP/2010/19);

2. *Prie* le PNUD de régler les problèmes mis au jour par les évaluations indépendantes et de prendre des mesures pour assurer la mise en œuvre et le suivi des réponses de l'administration;

3. *Note avec préoccupation* que la portée, l'obligation d'exécution, la qualité et l'utilisation des évaluations décentralisées demeurent un défi majeur et, à cet égard, *demande* au PNUD, à titre prioritaire, de renforcer ses capacités en matière d'évaluations décentralisées et d'y avoir recours davantage conformément à la décision 2010/16 concernant l'examen indépendant de la politique d'évaluation et la réponse de l'administration;

4. *Salue* la réalisation des évaluations des résultats des activités de développement en temps utile pour qu'une plus large place leur soit faite dans la

planification des nouveaux programmes de pays, la participation accrue des parties prenantes nationales et le recours à des spécialistes nationaux pour ces évaluations;

5. *Prie* le PNUD de contribuer au renforcement des capacités nationales en matière d'évaluation;

6. *Prie également* le PNUD de régler les problèmes mis au jour par les évaluations des résultats des activités de développement concernant des questions transversales telles que le renforcement des capacités et la prise en compte systématique de l'égalité des sexes : a) la non-intégration des sexes dans les activités de développement; b) l'insuffisance des ressources allouées; et c) la faible coordination avec les autres organismes des Nations Unies s'occupant de la problématique hommes-femmes;

7. *Approuve* le programme de travail proposé par le Bureau de l'évaluation pour 2010-2011 et *se félicite* des liens existant entre ce programme et le plan stratégique du PNUD pour 2008-2011.

30 juin 2010

2010/16

Examen indépendant de la politique d'évaluation et la réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* de l'examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD (DP/2010/20) et réaffirme l'importance que revêt la politique d'évaluation pour l'organisation;

2. *Prend note* des progrès réalisés ainsi que des questions et problèmes rencontrés dans l'application de la politique d'évaluation, ainsi qu'il ressort de l'examen indépendant;

3. *Se félicite* de la réponse de l'administration à l'examen indépendant de la politique d'évaluation;

4. *Prie* le PNUD de redoubler d'efforts pour renforcer le contrôle et l'appui aux évaluations décentralisées afin d'en accroître la portée, le taux d'exécution, la qualité et l'utilisation et, à cet égard, souligne l'importance de l'engagement et de la responsabilité du personnel de direction, en particulier des directeurs des bureaux régionaux;

5. *Souligne* qu'il importe d'intégrer les efforts visant à améliorer les évaluations décentralisées à l'action d'ensemble menée par le PNUD pour renforcer la gestion axée sur les résultats;

6. *Prie* le PNUD de veiller à ce que tous les descriptifs de programme de pays et de programmes régionaux et mondiaux soient assortis de plans d'évaluation chiffrés et budgétisés qui portent sur toute la gamme des contributions escomptées aux activités de développement et qui sont conçus de sorte à permettre des ajustements aux programmes et l'élaboration de nouveaux programmes;

7. *Demande* que dans le cas des programmes de pays les plans d'évaluation soient budgétisés au plus tard au moment de l'adoption du plan d'action pour le programme de pays concerné;

8. *Prie* le PNUD de veiller à ce que le plan de travail en matière d'évaluation du Bureau de l'évaluation soit chiffré et que les dépenses afférentes soient inscrites au budget d'appui biennal au titre de la rubrique relative à l'évaluation;

9. *Souligne* qu'il importe de faire en sorte que les programmes du PNUD se prêtent davantage à l'évaluation, condition préalable pour assurer une conception judicieuse des programmes, un suivi constant avec les partenaires nationaux et l'évaluation;

10. *Insiste* sur la nécessité pour les pays de programme de prendre en main et de conduire l'évaluation et, à cet égard, demande au PNUD, en collaboration avec les autres membres du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, de préciser son rôle en matière de renforcement des capacités nationales d'évaluation;

11. *Se félicite* de l'augmentation des capacités d'évaluation des bureaux de pays en 2009 et prie le PNUD de réduire davantage le nombre, élevé, des bureaux de pays qui ne disposent pas de capacités de suivi et d'évaluation ou dont les capacités sont insuffisantes;

12. *Prie* le PNUD de faire participer davantage les gouvernements et les organismes des Nations Unies partenaires aux évaluations conjointes des réalisations du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement tout en se réservant le droit d'évaluer la contribution particulière du PNUD aux réalisations communes;

13. *Se félicite* de l'amélioration de la présentation des réponses de l'administration aux évaluations décentralisées et encourage le PNUD à améliorer davantage la présentation et le suivi des réponses de l'administration de façon à améliorer l'assimilation des connaissances, la responsabilisation et la transparence en matière de suivi des évaluations et à communiquer les réponses aux gouvernements et autres programmes partenaires;

14. *Prie* le PNUD de lui soumettre pour approbation à sa première session ordinaire de 2011 une politique d'évaluation révisée qui tienne compte des éléments suivants de la réponse de l'administration :

a) La garantie formelle de l'indépendance du Bureau de l'évaluation, notamment en ce qui concerne le recrutement du Directeur et du personnel du Bureau, les relations entre le Directeur et les autres responsables du PNUD et l'approbation du programme de travail et du budget du Bureau de l'évaluation;

b) Le renforcement des méthodes à l'échelon des pays et de la participation des entités nationales aux évaluations indépendantes et décentralisées;

c) La présentation de plans d'évaluation chiffrés et budgétisés, condition préalable à la réalisation d'une évaluation décentralisée;

d) L'adoption de mesures appropriées permettant aux responsables du PNUD d'utiliser activement les évaluations indépendantes et décentralisées à des fins stratégiques;

e) La clarification des rôles du PNUD et du Bureau de l'évaluation, y compris le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, dans le renforcement des capacités nationales en matière d'évaluation;

15. *Prie* le Bureau de l'évaluation de faire réaliser un autre examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD, dont les résultats lui seraient présentés en 2013 et qui porterait sur la mesure dans laquelle :

a) Les rôles et attributions définis dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations lancées en 2007 et dans le nouveau Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement se sont effectivement concrétisés;

b) L'adoption des méthodes recommandées dans le Guide a renforcé la gestion axée sur les résultats et l'évaluation décentralisée à l'échelon des pays;

c) L'indépendance du Bureau de l'évaluation est formellement garantie;

d) La politique d'évaluation a été mise en œuvre et a apporté quelque chose aux fonds et programmes associés au PNUD;

e) Des modalités efficaces de renforcement de la prise en main par les pays et de renforcement des capacités ont été recensées et appliquées.

30 juin 2010

2010/17

Rapport des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les activités du Bureau de la déontologie du PNUD pour 2009 (DP/2010/26), des activités en matière de déontologie présentées dans le rapport du FNUAP sur les activités d'audit et de contrôle de 2009 et du rapport annuel du Directeur exécutif de l'UNOPS pour 2009;

2. *Constate* que des progrès ont été réalisés dans la mise en place des divers bureaux de la déontologie et que ceux-ci ont utilement contribué au fonctionnement du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et *encourage* la direction du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à inviter le chef de leur bureau de la déontologie à participer aux réunions de direction en qualité d'observateur, à favoriser des normes de conduite élevées et à prévenir les conflits d'intérêts institutionnels;

3. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de le tenir informé de l'état d'avancement de leurs plans d'action, en indiquant notamment les effets produits et les résultats obtenus;

4. *Encourage* les bureaux de la déontologie à exploiter les informations qu'ils reçoivent concernant les cours de formation dispensés pour faire en sorte que ces cours continuent d'être efficaces et utiles pour le personnel du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et qu'ils représentent un bon investissement;

5. *Encourage également* les bureaux de la déontologie à continuer d'améliorer leurs séances d'information, leurs cours de formation et leurs services de conseils à l'intention de la direction et du personnel;

6. *Rappelle* sa décision 2008/37, notamment ses dispositions tendant à éviter les conflits d'intérêts dans la nomination des responsables chargés de la surveillance et, à cet égard, *demande* que les Bureaux de la déontologie du PNUD,

du FNUAP et de l'UNOPS soient désignés comme le service chargé au sein de chaque organisation d'examiner les conflits d'intérêts éventuels en cas de nomination de responsables de haut rang appelés à exercer des fonctions de contrôle qui ne relèvent pas des procédures de sélection établies par le Secrétaire général;

7. *Prie* la direction du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de continuer à fournir les ressources humaines et financières nécessaires au bon fonctionnement des bureaux de la déontologie respectifs, en accordant la priorité au perfectionnement continu des compétences et des capacités du personnel travaillant dans ces bureaux;

8. *Prie* l'Administrateur du PNUD et les Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS : a) de nommer les chefs des bureaux de la déontologie sur la base de compétences et d'une expérience avérées dans les domaines pertinents; b) de veiller à ce que l'examen préalable à la nomination pour déterminer s'il y a conflit d'intérêts soit mené par une entité indépendante; c) de limiter la durée de la nomination à cinq ans, renouvelable à titre exceptionnel une fois pour cinq ans maximum; et d) d'interdire toute réintégration des intéressés dans leurs organisations respectives;

9. *Demande* aux Bureaux de la déontologie du FNUAP et de l'UNOPS de lui présenter des rapports à ses futures sessions annuelles.

30 juin 2010

2010/18

Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2009

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et *se félicite* des bons résultats obtenus par le Fonds en matière de programmes et d'activités opérationnelles en 2009;

2. *Accueille avec satisfaction* les contributions concrètes et évolutives du FENU aux fins d'une adaptation des objectifs du Millénaire pour le développement au contexte local en fournissant des fonds d'investissement et une assistance technique en vue de contribuer au développement local et de promouvoir des services de microfinancement sans exclusive qui profitent aux ménages pauvres ainsi qu'aux petites entreprises et aux microentreprises; et *demande* au FENU de lui présenter, dans ses futurs rapports annuels, une analyse plus approfondie de la manière dont les activités du Fonds contribuent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau local, en indiquant notamment les enseignements tirés et les difficultés rencontrées;

3. *Invite* le FENU à poursuivre son action de mobilisation des contributions à son budget ordinaire ou des contributions thématiques pluriannuelles au niveau nécessaire pour lui permettre d'exécuter son plan d'investissement pour 2008-2011, ce qui permettrait au Fonds d'élargir ses services et son appui aux investissements à davantage de pays les moins avancés;

4. *Invite également* le FENU à redoubler d'efforts pour amener les États Membres qui sont en mesure de le faire et d'autres partenaires de développement à augmenter leurs contributions à son budget ordinaire et à ses autres ressources;

5. *Se félicite* de l'action menée par le FENU pour améliorer ses pratiques en matière de gestion et l'encourage à poursuivre ses efforts, et *salue* les efforts faits par le FENU pour maintenir la qualité des programmes au moment où leur nombre augmente en réponse à la demande croissante émanant des pays les moins avancés.

1^{er} juillet 2010

2010/19

Volontaires des Nations Unies – Rapport de l'Administrateur

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur sur le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) (DP/2010/28);

2. *Salue* l'action menée par les Volontaires des Nations Unies en appui aux efforts entrepris par les pays de programme et les organismes des Nations Unies dans le domaine de la paix et du développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, la gestion durable de l'environnement et la problématique hommes-femmes;

3. *Prend note en particulier* de l'expansion et de la portée du service de volontariat en ligne des VNU et encourage le Programme des Volontaires des Nations Unies à poursuivre ses efforts pour innover et diversifier les types de volontariat et à assurer un meilleur équilibre entre les sexes dans ses missions;

4. *Se félicite* de l'action menée par les Volontaires des Nations Unies pour aider les pays de programme à renforcer leur capacité de gérer un corps de volontaires nationaux, notamment en matière d'élaboration de politiques, de législation et d'appui à la mise en œuvre;

5. *Encourage* les Volontaires des Nations Unies à continuer d'œuvrer dans le cadre des équipes de pays des Nations Unies à intégrer le volontariat dans les programmes, sachant que les volontaires nationaux et internationaux font partie intégrante de l'assistance apportée par les Nations Unies;

6. *Note* que le Fonds bénévole spécial pour les Volontaires des Nations Unies appuie la recherche et lance des innovations qui témoignent de l'impact du volontariat sur la paix et le développement;

7. *Réaffirme* le rôle qui incombe aux Volontaires des Nations Unies de coordonner les manifestations devant marquer le dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires en 2011, conformément à la résolution 63/153 de l'Assemblée générale;

8. *Décide* que le Programme des Volontaires des Nations Unies lui présentera à sa session annuelle de 2011 un exposé sur la planification du dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires en 2011, en sa qualité de coordonnateur, et sur le quarantième anniversaire des Volontaires des Nations Unies.

30 juin 2010

2010/20

Rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (DP/2010/29) et des résultats qui y figurent;

2. *Constate* que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) appuie les pays de programme qui s'emploient à atteindre les objectifs prioritaires convenus en matière de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et s'attache à aider les partenaires nationaux à avancer sur des fronts voisins tels que le Programme d'action de Beijing et la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;

3. *Prie* UNIFEM de présenter dans ses futurs rapports davantage d'éléments concernant l'analyse des résultats obtenus, les enseignements tirés et les défis à relever;

4. *Se félicite* de l'examen à mi-parcours du plan stratégique, qui offre l'occasion d'affiner l'orientation stratégique et de procéder à un examen approfondi du cadre de résultats en vue d'y apporter des améliorations en 2011 et de définir les améliorations à apporter durant le reste de la période couverte par le plan stratégique;

5. *Note* que l'Assemblée générale a engagé un débat sur la création d'une nouvelle entité chargée de l'égalité des sexes et *prie* UNIFEM de prendre toutes les mesures nécessaires et opportunes pour que les modalités arrêtées par l'Assemblée générale concernant les mécanismes transitionnels soient mises en œuvre dans les délais fixés par l'Assemblée générale.

30 juin 2010

2010/21

Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2010/30) et des apports très divers du Bureau aux résultats opérationnels de l'Organisation des Nations Unies et de ses partenaires, souvent dans des conditions très difficiles;

2. *Se félicite* de la meilleure situation financière du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et de l'efficacité accrue de ses services et de son personnel;

3. *Se félicite également* de la reconstitution intégrale de la réserve opérationnelle et des charges au titre des prestations dues à la cessation de service, ce qui a permis au Bureau de retrouver sa santé financière et confirmé la viabilité de son modèle d'autofinancement;

4. *Se félicite en outre* du renforcement des partenariats stratégiques et de leur contribution aux résultats et *encourage* le Directeur exécutif, ayant à l'esprit le mandat fondamental de l'UNOPS et afin d'accroître la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, à renforcer davantage les interventions du Bureau en tant que prestataire de services à divers acteurs, dont l'Organisation des Nations Unies, les gouvernements, les institutions intergouvernementales, les institutions internationales et régionales, les fondations, le secteur privé et les organisations non gouvernementales, dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et du maintien de la paix;

5. *Invite* le Directeur exécutif à poursuivre ses efforts en vue d'intégrer le renforcement des capacités nationales dans ses opérations;

6. *Se félicite* des efforts faits par le Directeur exécutif pour accroître la transparence et la responsabilisation, en particulier en ce qui concerne la divulgation totale des données relatives aux projets, et notamment les renseignements concernant tous les marchés attribués et les paiements effectués, quel que soit le montant.

29 juin 2010

2010/22

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et le contrôle internes

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* : a) du rapport du PNUD sur l'audit et les investigations (DP/2010/31) et de la réponse de la direction à cet égard; b) du rapport du FNUAP sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2009 (DP/FPA/2010/20) et de la réponse de la direction à cet égard; et c) du rapport d'activité pour 2009 du Groupe de l'audit interne et des investigations du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2010/32) et de la réponse de la direction à cet égard;

2. *Prend note* : a) du rapport annuel du Comité consultatif de l'audit du PNUD; b) du rapport annuel du Comité consultatif de l'audit du FNUAP; et c) du rapport annuel du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit de l'UNOPS;

3. *Se félicite* de l'importance accordée aux grandes questions administratives récurrentes et à la planification des audits axés sur les risques;

4. *Constate avec satisfaction* que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS se conforment aux décisions 2008/37 et 2009/15 portant sur la divulgation des rapports d'audit interne, notamment sur la communication des activités de divulgation dans leurs rapports annuels respectifs;

5. *Prie* l'Administrateur du PNUD et les Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire en 2011, un document de séance conjoint indiquant les retombées de la récente demande de communication de plus amples informations sur les rapports d'audit interne du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, contenant notamment des options pour répondre au besoin d'informations pertinentes;

En ce qui concerne le PNUD,

6. *Exprime* son appui constant au renforcement des fonctions d'audit interne et d'investigation du PNUD et *se félicite* des informations fournies dans le rapport et de la diversité des sujets stratégiques sur lesquels ont porté les travaux du Comité consultatif de l'audit, ce qui contribue à renforcer la responsabilité et le contrôle au PNUD;

7. *Se félicite* de l'analyse pluriannuelle des questions d'audit interne sur la période quinquennale 2005-2009 et *demande* que des informations continuent d'être fournies à cet égard dans les futurs rapports;

8. *Reconnaît* que le PNUD contribue à accroître la cohérence des pratiques du système des Nations Unies en matière d'audit interne;

9. *Note* l'augmentation considérable des plaintes appelant des investigations et *prie* le PNUD de veiller à ce que des moyens appropriés soient dégagés en temps voulu à cette fin;

10. *Note* que le nombre de recommandations d'audit restées sans suite depuis 18 mois ou plus est demeuré relativement stable et *prie* le PNUD de poursuivre ses efforts pour donner suite à ces recommandations et, en particulier, à celles qui relèvent de sa compétence et qui exigent une assistance émanant de l'organisation ou un meilleur réajustement des ressources;

11. *Note* avec préoccupation le nombre croissant des observations faites concernant la gestion des projets, en particulier dans les bureaux de pays, *prend acte* des efforts déployés actuellement pour remédier aux insuffisances structurelles à tous les niveaux, notamment dans les domaines de la supervision, des pratiques institutionnelles et de la formation, et *demande* à la direction de poursuivre ses efforts de façon à présenter les améliorations obtenues dans le prochain rapport;

12. *Se félicite* de la poursuite de la tendance à la baisse des risques financiers relevés dans les audits des projets exécutés par les organisations non gouvernementales ou les gouvernements et, à cet égard, *demande instamment* au PNUD de poursuivre ses efforts et de veiller à ce que les rapports d'audit soient soumis dans les délais;

13. *Prie* le Bureau de l'audit et des investigations de fournir dans son prochain rapport annuel des informations indiquant si les ressources disponibles pour l'audit et les investigations sont suffisantes;

En ce qui concerne le FNUAP,

14. *Note* l'attachement du FNUAP au renforcement constant de ses processus de responsabilisation et d'assurance, et exhorte la Directrice exécutive à continuer : a) d'améliorer la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne conforme aux pratiques ayant fait leurs preuves au niveau international, compte tenu de la nécessité de se conformer aux normes comptables internationales pour le secteur public; b) de mettre en œuvre une stratégie de gestion globale des risques; et c) de pourvoir les postes vacants à la Division des services de contrôle interne afin que les audits et les investigations aient l'étendue voulue;

15. *Rappelle* ses décisions 2006/13 et 2008/13, et *prie* le FNUAP d'ajouter dans son rapport annuel sur l'audit et le contrôle un récapitulatif présentant : a) les principales observations, assorties de comparaisons pluriannuelles des tendances des

causes d'audit; b) un tableau indiquant par année, catégorie et ordre de priorité les observations d'audit auxquelles il n'a pas été donné suite; c) des explications sur les observations restées sans suite depuis 18 mois ou plus; et d) les principaux problèmes récurrents de contrôle et des recommandations pour y faire face;

16. *Attend avec intérêt* une évaluation de l'adéquation des ressources humaines et financières allouées aux activités d'audit et d'investigation dans le prochain rapport de la Division des services de contrôle interne;

17. *Note* l'augmentation considérable du nombre de plaintes appelant des investigations, *prie* le FNUAP de prendre les mesures nécessaires pour que des ressources suffisantes soient dégagées pour mettre en place rapidement les capacités d'investigation voulues et *demande instamment* au FNUAP d'établir un programme de détection et de prévention de la fraude afin de réduire les pertes financières;

18. *Constate avec satisfaction* que le FNUAP continue, à titre prioritaire, de donner suite aux observations concernant l'exécution nationale en se penchant sur les risques opérationnels et les insuffisances recensées dans les rapports d'audit, l'attention étant accordée en particulier au renforcement des capacités des bureaux de pays et des partenaires d'exécution, et *prie* le FNUAP de mettre en place un dispositif de supervision et de contrôle approprié pour remédier à ces insuffisances, en particulier en ce qui concerne le suivi des programmes et projets au niveau local, les soldes inutilisés et la présentation en temps voulu des plans et des rapports d'audit sur l'exécution nationale, et de l'informer des progrès enregistrés à cet égard;

19. *Rappelle* la politique de contrôle et la charte des audits internes et *réaffirme* que la division des services de contrôle interne a un accès total, libre et sans entrave à tous les dossiers, biens matériels et membres du personnel du FNUAP en rapport avec toute fonction du FNUAP à l'examen, et *rappelle* que tous les employés sont tenus d'aider la Division à jouer son rôle;

20. *Réaffirme* que la Division des services de contrôle interne est indépendante et que son Directeur a le dernier mot pour tout ce qui a trait aux rapports d'audit publiés par la Division et jouit de l'indépendance nécessaire pour rendre compte directement au Conseil d'administration de tout engagement pris par la Division, et *propose* que les futurs rapports soient intitulés « Rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit et de contrôle internes »;

21. *Prie* le FNUAP de renforcer l'obligation de respecter les politiques et procédures institutionnelles, le règlement financier et les règles de gestion financière et de séparer convenablement les fonctions dans les opérations financières, notamment en matière d'achats;

22. *Se félicite* de l'amélioration du suivi par la Division des services de contrôle interne de l'application des recommandations d'audit, *demande* que les futurs rapports contiennent un récapitulatif des recommandations par rang de priorité et *prie* le FNUAP d'accélérer la mise en œuvre des recommandations restées sans suite;

En ce qui concerne l'UNOPS,

23. *Salue* l'élargissement de la portée de l'audit interne en 2009, le fait que les travaux ont dépassé l'obligation de respecter les règles pour s'étendre à l'audit axé sur les résultats et les améliorations en matière de suivi de l'application des recommandations;

24. *Prend note* des travaux en cours visant à mettre en place un système structuré de gestion des risques à l'échelle de l'organisation et *attend avec intérêt* d'en savoir plus lorsque ce système sera mis en place;

25. *Constate* les observations d'audit répétées dans les domaines des ressources humaines, de la gestion des projets et programmes, des achats et des finances, et *note* que l'absence de procédures écrites et le nombre élevé des manquements aux politiques et procédures de l'UNOPS constituent les causes les plus courantes des observations;

26. *Note*, à cet égard, que la direction de l'UNOPS a révisé ses politiques ou en a adopté de nouvelles pour donner suite aux diverses recommandations d'audit, notamment la politique en matière de contrat de louage de services, *prie* l'UNOPS de poursuivre ses efforts pour donner suite aux observations d'audit et *attend avec intérêt* de voir des améliorations dans les observations figurant dans les futurs rapports;

27. *Prend note* de la diminution constante du taux d'opinions assorties de réserve pour les audits de projets en 2009, par rapport à 2008 et 2007, et *demande* que des informations sur l'incidence financière des observations d'audit soient fournies dans les futurs rapports.

1^{er} juillet 2010

2010/23

Rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2009 : progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents qui composent le rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2009 : DP/FPA/2010/17 (Part I), DP/FPA/2010/17 (Part I, Add.1) et DP/FPA/2010/17 (Part II);

2. *Se félicite* des réalisations et des progrès exposés dans le rapport de la Directrice exécutive pour 2009 et *prend note* des valeurs de référence et des objectifs qui y seront présentés conformément à la décision 2009/16 ainsi que de la mise à jour concernant l'élaboration du plan stratégique et les indicateurs des résultats de gestion;

3. *Encourage* le FNUAP à continuer d'améliorer l'établissement de rapports axés sur les résultats à l'intention du Conseil d'administration et *attend avec intérêt* de voir des progrès à cet égard dans les rapports annuels à compter de 2011, et notamment des informations qui témoignent mieux de sa contribution aux résultats obtenus;

4. *Constate avec satisfaction* que la Directrice exécutive a exposé dans son rapport annuel les problèmes et les enseignements tirés aux fins d'orientations

futures, et *demande* au FNUAP de présenter dans ses rapports annuels, à compter de 2011, des mesures concrètes pour résoudre les problèmes et pour mettre à profit les enseignements tirés et les recommandations;

5. *Se félicite* de l'examen à mi-parcours du plan stratégique, qui offre l'occasion d'affiner l'orientation stratégique et de procéder à un examen approfondi du cadre de résultats en vue d'y apporter des améliorations en 2011 et de définir les améliorations à apporter au plan stratégique pour 2014-2017;

6. *Se félicite également* des efforts constants déployés par le FNUAP pour fournir des données ventilées par sexe, âge, lieu et revenu;

7. *Félicite* le FNUAP pour son engagement et pour les efforts qu'il ne cesse de déployer en vue de réaliser les objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les autres objectifs de développement convenus sur le plan international, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé, et *exhorte* la Directrice exécutive à redoubler d'efforts dans les pays de programme qui éprouvent des difficultés à réaliser ces objectifs;

8. *Souligne* combien il importe que le Conseil d'administration tienne régulièrement des débats sur les questions de fond liées au mandat du FNUAP, sur la base de rapports établis à cette fin par la Directrice exécutive du FNUAP;

9. *Prie* la Directrice exécutive du FNUAP de présenter des exposés sur les trois principaux domaines thématiques du plan stratégique à la première session ordinaire de 2011, à la lumière de l'examen à mi-parcours du plan stratégique réalisé pendant la session annuelle de 2011;

10. *Prie* la Directrice exécutive du FNUAP de lui présenter, à sa session annuelle de 2011, un rapport annuel de synthèse pour 2010 contenant l'examen à mi-parcours du plan stratégique prorogé pour 2008-2013.

25 juin 2010

2010/24

Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2010 et au-delà

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2010 et au-delà (DP/FPA/2010/18);

2. *Se félicite* de l'augmentation des recettes ordinaires du FNUAP pour 2009, ainsi que des contributions des pays de programme;

3. *Souligne* que les ressources ordinaires constituent l'assise financière du FNUAP et sont indispensables pour maintenir le caractère multilatéral, neutre et universel de ses travaux, et *encourage* le FNUAP à mobiliser davantage ces ressources et à continuer d'accroître le nombre de pays y contribuant sans cesser de mobiliser des ressources supplémentaires pour ses fonds et programmes thématiques;

4. *Est conscient* que, pour maintenir et améliorer le niveau des financements du FNUAP, les pays qui sont en mesure de le faire doivent augmenter leurs contributions pendant la période couverte par le plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013;

5. *Encourage* tous les pays qui sont en mesure de le faire à apporter des contributions en les versant tôt dans l'année et à annoncer des contributions pluriannuelles;

6. *Souligne* que le FNUAP a besoin d'un solide soutien politique et d'un appui financier accru, ainsi que de ressources financières de base accrues et prévisibles, pour accroître son assistance aux pays afin de les aider à intégrer pleinement le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans les stratégies et cadres nationaux de développement et à réaliser les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

25 juin 2010

2010/25

Demande de la République-Unie de Tanzanie tendant à présenter un projet de descriptif de programme de pays commun aux Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial

Le Conseil d'administration,

Rappelant ses décisions 2001/11 et 2006/36 sur la procédure d'approbation des programmes,

1. *Prend note* de la demande de la République-Unie de Tanzanie tendant à présenter un projet de descriptif de programme de pays commun selon une formule commune assortie de volets concernant chaque organisme, de cadres de résultats et des ressources nécessaires pour le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM);

2. *Note* que le projet de descriptif de programme de pays commun sera soumis pour examen aux différents organismes à la première session ordinaire de 2011 et pour approbation des volets concernant chaque organisme à la session annuelle de 2011;

3. *Décide* d'examiner le projet de descriptif de programme de pays commun de la République-Unie de Tanzanie à titre exceptionnel;

4. *Décide également* que le projet de descriptif de programme de pays commun révisé sera affiché sur les sites Web des différents organismes au plus tard six semaines après son examen et que le secrétariat fournira un exemplaire imprimé du descriptif révisé aux membres du Conseil d'administration qui en feront la demande;

5. *Souligne* que, conformément à ses décisions 2001/11 et 2006/36, les volets du descriptif de programme de pays commun concernant chaque organisme seront approuvés selon la procédure d'approbation tacite, sans être présentés ni examinés, sauf si au moins cinq membres ont informé le secrétariat par écrit, avant

la réunion, qu'ils souhaitent soumettre le descriptif de programme de pays commun au Conseil d'administration.

23 juin 2010

2010/26

Rapport biennal sur les activités d'évaluation

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport biennal sur les activités d'évaluation (DP/FPA/2010/19) et de la réponse de la direction à cet égard;

2. *Se félicite* des mesures prises par le FNUAP pour renforcer ses ressources humaines à l'échelle de l'organisation en vue de mettre en œuvre la politique d'évaluation, ainsi que de son engagement à investir dans les compétences du personnel en matière d'évaluation, notamment en ce qui concerne la gestion axée sur les résultats et la conception, les méthodologies, la réalisation et la conduite des évaluations;

3. *Insiste* sur le fait qu'il est indispensable d'intégrer les enseignements tirés de l'expérience dans les politiques, programmes et opérations à venir et *souligne* qu'il importe de mettre en œuvre le système pour qu'une réponse et une suite soient systématiquement données aux recommandations des évaluations décentralisées et pour diffuser les enseignements tirés;

4. *Estime* que les méthodes reposant sur des données probantes sont nécessaires pour évaluer les programmes et projets et, à cet égard, *se félicite* de l'engagement pris par le FNUAP d'élaborer des directives sur la programmation reposant sur des données probantes en 2010, conformément à la décision 2009/18;

5. *Souligne* que les pays de programme doivent davantage prendre en main et conduire les activités d'évaluation et, à cet égard, *prie* le FNUAP, conformément à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, de collaborer avec les autres institutions des Nations Unies en vue de renforcer au mieux les capacités des partenaires d'exécution;

6. *Rappelle* ses décisions 2008/12 et 2009/18, *demande* que le plan d'évaluation biennal prévoit des évaluations décentralisées et centralisées et *demande de nouveau* que le plan d'évaluation se rapporte au plan stratégique existant du FNUAP afin de permettre à la Division des services de contrôle interne de donner des assurances raisonnables sur les conclusions des évaluations, y compris les enseignements tirés et les effets sur les programmes;

7. *Se félicite* que le FNUAP se soit fixé pour priorité de réaliser des évaluations de programmes de pays en fin de cycle pendant l'exercice biennal en cours, durant l'avant-dernière année des programmes de pays, et, à cet égard, *attend avec intérêt* que des évaluations de programmes de pays en fin de cycle et des plans d'évaluation de programmes de pays budgétisés soient présentés en même temps que les descriptifs de programme de pays à compter de sa session annuelle de 2011;

8. *Souligne* qu'il est important d'amener les homologues nationaux et, le cas échéant, les partenaires des Nations Unies à contribuer à l'amélioration de la conception et de la mise en œuvre des programmes ainsi qu'au renforcement de

l'évaluabilité des programmes de pays, notamment en s'intéressant aux indicateurs significatifs, aux données de base et aux moyens de vérifier les progrès enregistrés;

9. *Salue* les mesures prises par le FNUAP pour renforcer le contrôle et l'appui aux évaluations décentralisées afin d'en accroître la portée, le taux d'exécution, la qualité et l'utilisation et, à cet égard, *souligne* combien il importe que les responsables s'engagent davantage à intensifier ces efforts;

10. *Réaffirme* que, conformément à la politique de contrôle et à la charte des audits internes, la Division des services de contrôle interne a accès à tous les documents du FNUAP, *se déclare préoccupé* par le faible nombre des évaluations soumises à la Division des services de contrôle et *prie* le FNUAP de se conformer aux politiques et procédures et de soumettre toutes les évaluations et les réponses correspondantes de la direction à titre prioritaire en mettant en place une base de données permettant de vérifier le respect de cette obligation;

11. *Prend note* des observations issues de l'évaluation de la qualité des évaluations de 2009 figurant dans le rapport, notamment la baisse de la proportion des évaluations qui sont conformes aux normes d'évaluation de la pertinence et de l'impact des programmes et *se félicite* de l'engagement pris par le FNUAP de remédier aux insuffisances de la qualité des évaluations afin d'améliorer la programmation reposant sur des données probantes;

12. *Demande à nouveau* que les futurs rapports biennaux sur l'évaluation portent notamment sur les observations et recommandations d'évaluation, l'analyse des facteurs qui influent sur la qualité et la suite donnée aux évaluations réalisées par le FNUAP;

13. *Se félicite* que le FNUAP se propose d'améliorer le taux d'exécution des rapports d'évaluation affichés sur son site Web, conformément à la décision 2009/18, et *demande* que ces rapports soient facilement accessibles;

14. *Réaffirme* que le Directeur de la Division des services de contrôle interne jouit de l'indépendance nécessaire pour rendre compte directement au Conseil d'administration de toute action menée par la Division;

15. *Note* que les observations d'évaluation sont utiles pour la préparation de l'examen à mi-parcours du plan stratégique en 2011;

16. *Se félicite* de l'initiative prise par la direction du FNUAP de mettre au point un tableau pour le suivi de la réponse de l'organisation au rapport biennal sur l'évaluation et *demande* que cette réponse soit examinée dans le cadre de l'examen à mi-parcours du plan stratégique;

17. *Décide* d'examiner les évaluations thématiques du FNUAP dans le cadre de ses travaux, en commençant par l'évaluation de l'action humanitaire du FNUAP à sa deuxième session ordinaire de 2010;

18. *Attend avec intérêt* d'examiner la politique d'évaluation du FNUAP à sa session annuelle de 2012, et notamment de juger de l'adéquation des ressources humaines et financières allouées aux activités d'évaluation.

25 juin 2010

2010/27

**Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa session annuelle de 2010**

Le Conseil d'administration

Rappelle que lors de sa session annuelle de 2010, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2010 (DP/2010/L.2 et DP/2010/L.2/Corr.1);

Approuvé le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2009 (DP/2010/15);

Approuvé le calendrier ci-après de ses sessions de 2010 :

Deuxième session ordinaire de 2010 : 30 août-3 septembre 2010;

Adopté le plan de travail provisoire de sa deuxième session ordinaire de 2010.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision 2010/13 relative au rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2009;

Pris acte du rapport du PNUD au sujet des recommandations du Corps commun d'inspection en 2009 (DP/2010/17/Add.1) et de l'annexe statistique (DP/2010/17/Add.2).

Point 3

Engagements de financement envers le PNUD

Adopté la décision 2010/14 sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2010 et au-delà.

Point 4

Évaluation

Adopté la décision 2010/15 relative au rapport annuel d'évaluation du PNUD;

Adopté la décision 2010/16 sur l'examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD et la réponse de l'administration;

Pris note de l'évaluation du programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, 2006-2010 (DP/2010/22) et de la réponse de l'administration (DP/2010/23).

Point 5**Rapport sur le développement humain**

Pris note de l'état des consultations concernant le *Rapport sur le développement humain* (DP/2010/24).

Point 6**Programmes de pays et questions connexes**

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Afrique du Sud, l'Albanie, le Bangladesh, le Cap-Vert, le Ghana, le Guyana, le Kirghizistan, la Mauritanie, les Seychelles, le Tchad, l'Ukraine et le Viet Nam (DP/2010/25, tableau 1);

Pris note de la prolongation de six mois du programme de pays pour la République-Unie de Tanzanie (DP/2010/25, tableau 1);

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour le Zimbabwe (DP/2010/25, tableau 2);

Approuvé la première prolongation de deux ans des programmes de pays pour la Namibie, le Népal et la Sierra Leone (DP/2010/25, tableau 2);

Pris note des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquelles ils ont donné lieu :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Swaziland (DP/DCP/SWZ/2)

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Iraq (DP/DCP/IRQ/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Jamahiriya arabe libyenne (DP/DCP/LBY/2)

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Cambodge (DP/DCP/KHM/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Chine (DP/DCP/CHN/2)

Europe et Communauté d'États indépendants

Projet de descriptif de programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/RPD/REC/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Azerbaïdjan (DP/DCP/AZE/2/Rev.1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Bélarus (DP/DCP/BLR/2 et Corr.1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Géorgie (DP/DCP/GEO/2/Rev.1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Serbie (DP/DCP/SRB/1 et DP/DCP/SRB/1/Add.1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Turquie (DP/DCP/TUR/2)

Point 7

Rapport des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Adopté la décision 2010/17 relative au rapport annuel du Bureau de la déontologie du PNUD pour 2009.

Point 8

Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2010/18 relative au rapport sur les résultats obtenu par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2009.

Point 9

Volontaires des Nations Unies

Adopté la décision 2010/19 relative au rapport de l'Administrateur sur les Volontaires des Nations Unies.

Point 10

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Adopté la décision 2010/20 relative au rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Point 11

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2010/21 sur le rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

Débat commun

Point 12

Audit et contrôle internes

Adopté la décision 2010/22 relative aux rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes.

Point 13

Missions de visite

Pris note des rapports ci-après :

a) Rapport sur la mission de visite commune au Rwanda (DP/FPA/2010/CRP.1);

b) Rapport sur la mission de visite PNUD/FNUAP en République arabe syrienne (DP/2010/CRP.2-DP/FPA/2010/CRP.1).

Points 6 et 16

Programmes de pays et questions connexes

Adopté la décision 2010/25 relative à la demande de la République-Unie de Tanzanie tendant à présenter un projet de descriptif de programme de pays commun aux Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM.

Débat consacré au FNUAP

Point 14

Rapport annuel de la Directrice exécutive

Adopté la décision 2010/23 sur le rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2009 : progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique.

Point 15

Engagements financiers en faveur du FNUAP

Adopté la décision 2010/24 relative au rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2010 et au-delà.

Point 16

Programmes de pays et questions connexes

Pris note de la prolongation d'un an des programmes pour l'Afrique du Sud, l'Albanie, le Bangladesh, le Cap-Vert, le Ghana, la Mauritanie, le Myanmar, la Somalie, le Tchad, l'Ukraine et le Viet Nam;

Pris note de la prolongation de six mois du programme pour la République-Unie de Tanzanie;

Approuvé la prolongation de deux ans des programmes pour la Namibie, le Népal, le Pakistan et la Sierra Leone;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme pour l'Iran (République islamique d');

Pris note des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquelles ils ont donné lieu :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Swaziland (DP/FPA/DCP/SWZ/5)

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Iraq (DP/FPA/DCP/IRQ/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le territoire palestinien occupé (DP/FPA/DCP/OPT/4)

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Cambodge (DP/FPA/DCP/KHM/4)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Chine (DP/FPA/DCP/CHN/7)

Projet de descriptif de programme de pays pour la République démocratique populaire de Corée (DP/FPA/DCP/PRK/5)

Europe de l'Est et Asie centrale

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Azerbaïdjan (DP/FPA/DCP/AZE/3)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Bélarus (DP/FPA/DCP/BLR/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Géorgie (DP/FPA/DCP/GEO/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Turquie (DP/FPA/DCP/TUR/5).

Point 17**Évaluation**

Adopté la décision 2010/26 relative au rapport biennal sur les activités d'évaluation.

Point 18**Questions diverses**

Tenu les séances d'information et les manifestations ci-après :

PNUD

Séance d'information sur l'évaluation internationale des objectifs du Millénaire pour le développement;

Réception et ouverture de l'exposition de photographies intitulée « Picture this: caring for the earth »;

FNUAP

Réunion-débat spéciale sur l'élimination de la pauvreté : l'importance de la santé en matière de sexualité et de procréation;

PNUD/FNUAP

Manifestation parallèle conjointe sur l'action humanitaire et les interventions en cas d'urgence;

PNUD/FNUAP/UNOPS

Table ronde sur le rôle du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS dans le renforcement des capacités et l'efficacité du développement.

1^{er} juillet 2010

2010/28

Hommage à Thoraya Ahmed Obaid, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population de 2001 à 2010

Le Conseil d'administration,

Notant à regret que Thoraya Ahmed Obaid quittera le 31 décembre 2010 son poste de Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population,

Reconnaissant qu'elle a effectivement placé le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement au cœur des programmes nationaux et mondiaux de développement et de la concertation sur les politiques pour faire en sorte que toute grossesse soit désirée, que chaque naissance soit sans risque, que chaque jeune vive à l'abri du VIH et du sida, que chaque fille, chaque femme ou chaque jeune soit traité avec dignité et respect et que les politiques visant à éliminer la pauvreté reposent sur des données fiables,

Constatant que M^{me} Obaid a joué un rôle de premier plan pour ce qui est de faire comprendre les corrélations entre la mise en œuvre du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier combien il importe de respecter les droits fondamentaux des femmes et d'investir davantage dans l'éducation et la santé en vue d'éliminer la pauvreté extrême et la faim,

Constatant également l'engagement profond et sans faille dont M^{me} Obaid a fait preuve s'agissant d'appuyer et de défendre la cause de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et de permettre à d'innombrables femmes, hommes et jeunes du monde entier de se faire entendre et de participer à l'amélioration de leur santé procréative et de leur bien-être,

Notant avec admiration la hauteur de vues stratégique dont M^{me} Obaid a fait preuve en œuvrant avec les partenaires du monde entier pour mettre la culture au service du développement et à l'appui des principes universels et en contribuant à faire reconnaître combien il importe d'introduire des changements internes pour réaliser le développement durable,

Rappelant son ferme attachement et son solide appui à la maîtrise et à la direction nationales des activités ainsi qu'au renforcement des capacités nationales aux fins de l'exécution nationale et à l'utilisation des systèmes nationaux en matière de coopération pour le développement,

Rappelant également son ferme engagement en faveur de la coopération Sud-Sud;

Saluant les efforts inlassables déployés par M^{me} Obaid pour mobiliser des ressources, qui ont eu pour résultats une augmentation remarquable de la base de ressources du FNUAP et le plus grand nombre d'États Membres qui versent des contributions à l'organisation dans tout le système des Nations Unies,

Constatant le dynamisme dont a fait preuve M^{me} Obaid dans le processus visant à institutionnaliser la réforme des Nations Unies et l'unité d'action de tous les organismes du système, notamment dans le domaine critique des pratiques opérationnelles,

Notant avec une profonde satisfaction qu'en qualité de Directrice exécutive du FNUAP, M^{me} Obaid a donné un visage humain au développement, notamment en

exerçant ses hautes fonctions avec humilité, compassion et professionnalisme, et que, ce faisant, elle a incarné les plus hautes valeurs des Nations Unies et gagné l'admiration de son personnel et des partenaires de développement du monde entier,

1. *Décide* de rendre un hommage d'adieu spécial à M^{me} Obaid :

a) En saluant l'engagement, le dévouement et la clairvoyance dont elle a fait preuve dans l'action visant à renforcer le rôle du FNUAP aux niveaux mondial, régional et national et à approfondir et élargir les partenariats pour le développement avec les gouvernements et la société civile, notamment avec les parlementaires, les organisations non gouvernementales, les organisations confessionnelles, les milieux universitaires, les fondations et autres entités du secteur privé;

b) En la félicitant de l'efficacité avec laquelle elle a dirigé et administré le FNUAP de 2001 à 2010 et du dynamisme dont elle a fait preuve dans la promotion de la réforme des Nations Unies;

c) En lui exprimant sa gratitude pour la manière remarquable dont elle a fait progresser les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et les autres objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire;

2. Adresse à Thoraya Ahmed Obaid ses meilleurs vœux de santé et de réussite dans ses futures entreprises.

2 septembre 2010

2010/29

Examen annuel de la situation financière pour 2009

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents DP/2010/35 et DP/2010/35/Add.1;

2. *Prend note également* de la réduction des ressources ordinaires, dont le PNUD a besoin pour s'acquitter de son mandat, préserver son caractère multilatéral, impartial et universel et disposer d'une base de financement régulier suffisant et fiable pour mettre en œuvre des modes de gestion stratégiques et souples visant à obtenir des gains d'efficacité à long terme et des résultats en matière de développement durable;

3. *Rappelle* l'importance de la prévisibilité des ressources, sachant qu'il est essentiel que les contributions soient versées en temps opportun pour éviter les problèmes de liquidités;

4. *Demande instamment* à l'ensemble des États Membres d'aider le PNUD à réaliser les objectifs concernant les ressources, fixés dans le plan stratégique, et de s'engager dans les meilleurs délais à verser leurs contributions au titre des ressources ordinaires pour 2010 et au-delà, si possible dans le cadre d'annonces de contributions pluriannuelles;

5. *Demande instamment* au PNUD de privilégier la réalisation de gains d'efficacité et d'économies, et prie l'administration du PNUD de continuer à réaménager les plans de dépenses en fonction des prévisions de recettes et à affecter les économies réalisées aux programmes et de tenir le Conseil d'administration

régulièrement informé des économies réalisées sur les voyages et autres dépenses, selon qu'il conviendra;

6. *Demande* au PNUD de présenter dans ses prochains rapports sur l'examen annuel de sa situation financière les effets des fluctuations des taux de change sur ses ressources ordinaires et de donner un aperçu des mesures prises pour réduire leur incidence sur les résultats financiers.

2 septembre 2010

2010/30

Assistance au Myanmar – note de l'Administrateur

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* de la note de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar (DP/2010/36) et du rapport présenté par la mission indépendante d'évaluation au Myanmar, et en particulier des problèmes stratégiques dont il fait état et des recommandations qui y sont formulées;

2. *Prie* l'Administrateur de tenir compte des conclusions de la mission et d'y donner suite, comme il convient, dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain;

3. *Recommande* que le PNUD entame dès que possible, dans les limites du mandat en cours, l'élaboration d'activités de programmation pour 2012 et au-delà, compte tenu des recommandations de la mission indépendante d'évaluation.

2 septembre 2010

2010/31

Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies, 2009

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies (DP/2010/38 et DP/2010/38/Corr.1);

2. *Se félicite* de la présentation des données et des analyses qui y figurent ainsi que de la pertinence du supplément thématique;

3. *Se félicite également* de la tendance à la hausse des achats effectués par les organismes des Nations Unies auprès de fournisseurs qui soutiennent le Pacte mondial des Nations Unies.

2 septembre 2010

2010/32

Rapport commun du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré : classification des coûts et budgétisation axée sur les résultats

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'analyse figurant dans le document DP-FPA/2010/1-E/ICEF/2010/AB/L.10;

2. *Approuve* les définitions des coûts et la classification des activités et des coûts connexes proposées dans le document susmentionné (DP-FPA/2010/1-E/ICEF/2010/AB/L.10) en vue de leur application au cours de l'exercice biennal 2012-2013, avec les modifications ci-après :

a) Activités de développement : a) programmes; b) efficacité des activités de développement;

b) Coordination des initiatives de développement des Nations Unies;

c) Gestion : a) dépenses renouvelables; b) dépenses non renouvelables;

d) Activités à des fins spéciales : a) investissements; b) prestation de services à d'autres organismes des Nations Unies;

3. *Demande* à recevoir un complément d'information écrit avant la première session ordinaire de 2011 sous la forme d'une note officieuse sur les changements introduits dans la définition et la classification des coûts;

4. *Prie* le PNUD et le FNUAP de présenter leurs documents budgétaires pour l'exercice 2012-2013 sur la base de ces définitions et classifications des coûts;

5. *Prie* le PNUD et le FNUAP, de concert avec l'UNICEF, d'utiliser les nouvelles classifications dans les états financiers et les rapports financiers annuels qu'ils présenteront à partir de 2013 afin de faciliter la comparaison entre les dépenses effectives et les budgets;

6. *Prie* le PNUD et le FNUAP, de concert avec l'UNICEF, de poursuivre leurs efforts en vue de la présentation par chaque organisation d'un budget intégré unique à compter de 2014 et d'axer leurs budgets sur les résultats escomptés dans leurs plans stratégiques respectifs;

7. *Prie* le PNUD et le FNUAP, de concert avec l'UNICEF, d'élaborer, conformément à ses décisions 2009/22 et 2009/26 et pour examen à sa première session ordinaire de 2011, un document officieux simulant la présentation du budget de l'exercice 2012-2013 qui offrira des liens clairs et complets avec les cadres de résultats institutionnels et de gestion tels qu'ils figurent dans leurs plans stratégiques, et souligne la nécessité de tenir régulièrement des consultations avec le Conseil d'administration avant la première session ordinaire de 2011, notamment sur la classification des coûts et la budgétisation axée sur les résultats.

2 septembre 2010

2010/33

Évaluation de l'action humanitaire du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Est conscient* du rôle essentiel que joue le FNUAP en matière de préparation préalable aux situations d'urgence, d'intervention humanitaire et de transition et redressement, en particulier dans les domaines des soins de santé maternels d'urgence, de la santé en matière de sexualité et de procréation, de la violence sexiste et de la collecte et de l'analyse des données;

2. *Prie* le FNUAP de réviser sa stratégie d'intervention humanitaire pour 2006-2009 et de la présenter oralement, pour examen à la première session ordinaire de 2011 du Conseil d'administration, pour orienter les efforts entrepris pour rationaliser les activités d'intervention humanitaire du FNUAP, compte tenu des conclusions de l'évaluation thématique de l'action humanitaire du FNUAP, et d'inscrire la stratégie d'intervention humanitaire révisée dans le contexte de son plan stratégique à moyen terme;

3. *Prie* le FNUAP de prévoir, dans sa stratégie révisée, un cadre de résultats humanitaire doté d'indicateurs clairement définis, assorti de points de référence et de cibles, notamment en matière d'égalité des sexes, qui s'inspire du cadre de résultats du plan stratégique du FNUAP;

4. *Encourage* le FNUAP à faire en sorte que tout changement ou toute précision apportés à la structure actuelle et aux rôles et responsabilités du dispositif d'intervention humanitaire lui permettent d'intervenir effectivement et efficacement en cas de crise humanitaire;

5. *Souligne* qu'il importe d'améliorer les systèmes et procédures, notamment en ce qui concerne les instructions opérationnelles permanentes et les périodes de pointe, et de renforcer et mettre en œuvre le cadre de suivi et d'évaluation de l'action humanitaire du FNUAP, et insiste sur la nécessité de renforcer les capacités des partenaires d'exécution et des partenaires nationaux;

6. *Invite* le FNUAP à poursuivre sa collaboration avec les groupes transversaux pour l'humanitaire compétents lorsqu'il intervient dans des situations d'urgence humanitaire et à se concentrer sur les priorités définies par ces groupes.

2 septembre 2010

2010/34

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2010

Le Conseil d'administration

Rappelle que lors de sa session annuelle de 2010, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2010 (DP/2010/L.3);

Approuvé le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2010 (DP/2010/33);

Approuvé le calendrier ci-après de ses sessions de 2011 :

Élection du Bureau pour 2011 : 12 janvier 2011

Première session ordinaire de 2011 : 31 janvier-3 février 2011

Réunion conjointe des conseils
d'administration du PNUD/FNUAP,
de l'UNICEF et du PAM : 4 et 7 février 2011

Session annuelle de 2011 : 6 -17 juin 2011 (New York)

Deuxième session ordinaire de 2011 : 6-9 septembre 2011

Adopté le plan de travail provisoire de sa première session ordinaire de 2011;

Examiné le projet de plan de travail annuel pour 2011.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2010/29 sur l'examen annuel de la situation financière pour 2009.

Point 3

Programmes de pays et questions connexes

Adopté la décision 2010/30 sur l'assistance au Myanmar – note de l'Administrateur;

Approuvé les descriptifs de programme de pays ci-après selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni débat, conformément à sa décision 2006/36 :

Afrique : Swaziland

États arabes : Iraq et Jamahiriya arabe libyenne

Asie et Pacifique : Cambodge, Chine et Pakistan

Europe et Communauté d'États indépendants : Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Serbie, Turquie et descriptif de programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants;

Approuvé la deuxième prorogation d'un an du programme de pays pour la République islamique d'Iran;

Pris note des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquels ils ont donné lieu :

Afrique

Projet de descriptif de programme pour le Burkina Faso (DP/DCP/BFA/2)

Projet de descriptif de programme pour la Zambie (DP/DCP/ZMB/2)

États arabes

Projet de descriptif de programme pour la Somalie (DP/DCP/SOM/2)

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme pour la République populaire démocratique de Corée (DP/DCP/PRK/3)

Projet de descriptif de programme pour l'Indonésie (DP/DCP/IDN/2)

Projet de descriptif de programme pour les Maldives (DP/DCP/MDV/2)

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme pour le Chili (DP/FPA/DCP/CHL/2)

Projet de descriptif de programme pour l'Uruguay (DP/DCP/URY/2)

Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Point 4

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2010/31 sur le rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies, 2009.

Débat consacré conjointement au PNUD et au FNUAP

Point 5

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2010/32 sur le rapport commun du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré : classification des coûts et budgétisation axée sur les résultats.

Point 6

Suivi de la réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA

Pris note du rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2010/39-DP/FPA/2010/26).

Débat consacré au FNUAP

Point 7

Évaluation

Adopté la décision 2010/33 sur l'évaluation de l'action humanitaire du FNUAP.

Point 8

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes de pays ci-après selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni débat, conformément à sa décision 2006/36 :

Afrique : Swaziland

États arabes : Iraq et territoire palestinien occupé

Asie et Pacifique : Cambodge, Chine et République populaire démocratique de Corée

Europe de l'Est et Asie centrale : Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie et Turquie

Pris note des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquelles ils ont donné lieu :

Afrique

Projet de descriptif de programme pour le Burkina Faso (DP/FPA/DCP/BFA/7)

Projet de descriptif de programme pour la Zambie (DP/FPA/DCP/ZMB/7)

États arabes

Projet de descriptif de programme pour la Somalie (DP/FPA/DCP/SOM/2)

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme pour l'Indonésie (DP/FPA/DCP/IDN/8)

Projet de descriptif de programme pour les Maldives (DP/FPA/DCP/MDV/5)

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme pour l'Uruguay (DP/FPA/DCP/URY/2)

Point 9

Questions diverses

Cérémonie d'adieu pour la Directrice exécutive du FNUAP

Adopté la décision 2010/28 sur l'hommage à Thoraya Ahmed Obaid, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population de 2001 à 2010;

Tenu les séances d'information et consultations officielles suivantes :

PNUD

Séance d'information officielle sur l'action du PNUD face aux inondations au Pakistan

Séance d'information officielle sur les initiatives du PNUD relatives à l'Internet

Séance d'information officielle sur l'examen stratégique du Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD

FNUAP

Séance d'information officielle sur la stratégie mondiale du Secrétaire général pour la santé des femmes et des enfants

Séance d'information officielle sur l'action du FNUAP face aux inondations au Pakistan

2 septembre 2010

**Plan de travail provisoire
Conseil d'administration du PNUD/FNUAP
Première session ordinaire de 2011 (31 janvier-7 février 2011, New York)**

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Mercredi 12 janvier	À préciser		Élection du Bureau du Conseil d'administration pour 2011
Lundi 31 janvier	10 heures -13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2010 • Adoption du plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2011 <p>Débat consacré au PNUD</p> <p>Déclaration de l'Administrateur</p>
	15 heures -17 heures	2	Égalité des sexes au PNUD <ul style="list-style-type: none"> • Rapport oral de l'Administrateur sur l'application de la stratégie et du plan d'action du PNUD en faveur de l'égalité des sexes (décisions 2009/6 et 2010/4)
		3	Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Projet de descriptif de programme commun pour la République-Unie de Tanzanie (décision 2010/25) • Approbation des descriptifs de programme de pays
	<i>17 h 30-18 heures</i>		<i>Consultations officielles sur les projets de décision</i>
Mardi 1^{er} février	10 heures -13 heures		Débat consacré au FNUAP
	15 heures -17 heures		Déclaration de la Directrice exécutive <ul style="list-style-type: none"> • Exposé oral sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP
		8	Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Projet de descriptif de programme commun pour la République-Unie de Tanzanie (décision 2010/25) • Approbation des descriptifs de programme de pays
	<i>17 heures-18 heures</i>		<i>Consultations officielles sur les projets de décision</i>
Mercredi 2 février	10 heures -13 heures	4	Débat consacré au PNUD (suite) Évaluation

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
			<ul style="list-style-type: none"> • Politique d'évaluation révisée du PNUD (décision 2010/16) • Évaluation de la contribution du PNUD à la prévention et au redressement dans les pays touchés par des catastrophes naturelles et réponse de la direction • Évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des capacités nationales aux fins des stratégies nationales de développement et réponse de la direction • Évaluation de la contribution du PNUD à la gestion de l'environnement aux fins de la réduction de la pauvreté: la corrélation entre la pauvreté et l'environnement et réponse de la direction • Évaluation de la contribution du PNUD à la décentralisation et à la gouvernance locale et réponse de la direction • Évaluation du processus de régionalisation du PNUD et réponse de la direction
	15 heures -17 heures	4	Évaluation (<i>suite</i>)
	17 heures-18 heures		<i>Consultations officieuses sur les projets de décision</i>
Jeudi 3 février	10 heures -13 heures		Débat consacré au PNUD et au FNUAP
		5	Rapport au Conseil économique et social <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social
		6	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes <ul style="list-style-type: none"> • Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2008-2009
	15 heures -18 heures	7	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> • Rapports du PNUD et du FNUAP sur la gestion des ressources humaines
		9	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Fonds pour l'environnement mondial : note de l'Administrateur sur le projet de modification

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
			de l'instrument relatif au Fonds pour l'environnement mondial
			<ul style="list-style-type: none">• Adoption des décisions en instance
		1	Questions d'organisation
			<ul style="list-style-type: none">• Adoption du plan de travail provisoire de la session annuelle de 2011
Vendredi 4 février; lundi 7 février			Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM
